



Objet : **Rassemblement Mondial de l'ULM Blois, MULM 2022 : modifications des conditions d'utilisation de l'AD Blois le Breuil LFOQ.**

En vigueur : **Du 1er au 04 septembre 2022**

Lieu : AD : Blois le Breuil LFOQ

1 - INTRODUCTION

L'objet de ce SUP AIP est de définir les restrictions et consignes d'utilisation de l'aérodrome de Blois le Breuil LFOQ à l'occasion du MULM 2022.

Pour la partie espace aérien, un dispositif de création de zone (ZRT) est mis en place et sera publié par NOTAM.

Cette dernière sera constituée d'un cylindre centré sur le point de référence de l'aérodrome de Blois le Breuil, de 3 NM de rayon, partant du sol jusqu'à 4000 ft AMSL.

Les restrictions d'utilisation et les consignes d'utilisation de l'aérodrome de Blois le Breuil sont définies ci-après.

2 - SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des espaces aériens avec lesquels la ZRT coexiste.

Compte tenu du grand nombre d'aéronefs attendus lors de cet événement et du risque de saturation de la fréquence, il est recommandé aux aéronefs participant à la manifestation aérienne de ne contacter la fréquence SEINE INFO qu'en cas de nécessité.

2.1 - Conditions d'accès à l'aérodrome

Tout aéronef (ULM (y compris les paramoteurs), avions et hélicoptères) doit s'inscrire obligatoirement pour pénétrer dans la ZRT, sur le site <https://mondialulm.fr> qui définit l'accès par créneaux horaires.

Tout aéronef non inscrit : contournement obligatoire de la ZRT, sauf emergency.

2.2 – Service BLOIS INFORMATION pour les aéronefs utilisant la piste 12/30 revêtue

Le service AFIS est assuré.

Avant de pénétrer dans la ZRT, tous les aéronefs doivent prendre connaissance des conditions d'utilisation de l'aérodrome et contacter BLOIS INFO sur la fréquence 118.455 MHz, pendant ses horaires de fonctionnement.

Les horaires de « BLOIS INFO » sont les suivants (en UTC) :

Jedi : **0600-1030 / 1130-1804** (coucher du soleil - 30 minutes) (1)

Vendredi : **0600-1030 / 1130-1804** (coucher du soleil - 30 minutes)

Samedi : **0600-1802** (coucher du soleil - 30 minutes)

Dimanche : **0600-1400** (fermeture Salon 1300)

(1) Afin de permettre aux participants de quitter le MULM dans de bonnes conditions avant la nuit aéronautique. La direction des vols rappellera les principes élémentaires de sécurité des vols afin d'éviter des départs trop tardifs.

2.3 - « MULM-OPERATIONS » pour les aéronefs utilisant la piste 12/30 en herbe (en service)

Avant de pénétrer dans la ZRT, les appareils utilisant les pistes en herbe (partie Sud) doivent prendre connaissance des conditions d'utilisation de l'aérodrome sur le transmetteur d'information aéronautique **127.350 MHz**.

Dans la partie Sud de la ZRT, les appareils évoluent en veillant la fréquence **130.200 MHz** pendant toute la durée du rassemblement.

3 - RESTRICTIONS D'UTILISATION DE L'AÉRODROME DE BLOIS LE BREUIL

3.1 - Généralités

Les restrictions s'appliquent aux dates et horaires spécifiés dans le NOTAM créant la ZRT.

Les appareils participant au rassemblement sont soumis aux directives de la direction des vols.

Éviter la Zone Interdite LF-P 34 de ST LAURENT DES EAUX.

3.1.1 - Activités suspendues

Les activités suivantes sont suspendues pendant la durée de mise en œuvre de la ZRT :

- activité voltige.
- activité d'aéromodélisme / drone.
- activité vol à voile.
- tours de pistes.
- activité IFR.
- activité parachutisme.

3.1.2 - Aéronefs basés

Les conditions d'utilisation de l'Aérodrome s'appliquent aux usagers basés les samedis 3 et dimanche 4 septembre.

Le jeudi 1er et vendredi 2, ils pourront évoluer dans le respect des NOTAM avec l'accord du Directeur des vols.

3.2 - Équipement en moyen de radiocommunication

- ULM : obligatoire.
- Avions / hélicoptères : obligatoire.
- Paramoteurs : Radio aéronautique obligatoire pour les arrivées en vol.

3.3 - Dispositif de pistes

- La piste 12/30 revêtue est réservée aux avions, ULM et aux hélicoptères autorisés.
- La piste 12/30 avions non revêtue est fermée. Elle peut être utilisée en cas d'urgence.
- La piste 12/30 planeurs est réservée aux avions, ULM autorisés.
- Les pistes 02/20 avions, planeurs et ULM sont fermées aux décollages et aux atterrissages et réservées à la manifestation.

4 - ARRIVÉES POINT D'ENTREE NORD

4.1 - Procédure d'arrivée

Contact radio obligatoire avant de pénétrer dans la ZRT sur 118.455 MHz.

Le pilote respectera **impérativement** son créneau horaire et annoncera le numéro d'autorisation qui lui aura été attribué.

Les arrivées par le Nord-Est entre le radial 300° et le radial 120° sont recommandées.

En cas de saturation de trafic annoncé par l'AFIS, le pilote retardera son intégration dans le circuit.

5 - ARRIVÉES POINT D'ENTREE SUD (HORS PARAMOTEURS)

5.1 - Procédure d'arrivée

- Consulter le transmetteur d'informations automatique sur la fréquence **127.350 MHz** avant l'entrée dans la zone réglementée temporaire (ZRT).

L'attention des utilisateurs de l'espace aérien aux alentours de l'aérodrome de Blois le Breuil, est attirée sur la forte concentration d'aéronefs de toutes classes d'ULM (y compris paramoteurs) qui évolueront à l'arrivée et au départ de LFOQ durant la période de la manifestation du 1er au 4 septembre 2022 inclus.

Les participants au mondial de l'ULM 2022 (MULM 2022) suivront les consignes qui leur seront délivrées par la direction des vols, suite à la validation de leur inscription, sous la forme d'un guide du pilote.

Les consignes comprendront les procédures d'arrivée et de départ ainsi que les fréquences obligatoires.

